



REMARQUABLE ÉTUDE



“La guerre et la paix d’après le droit naturel chrétien”, par le
R. P. Marcel Chossat, des “Etudes” de Paris

I

La question de la guerre et de la paix n’est pas brûlante seulement sur les champs de bataille de l’Europe, elle est brûlante aussi dans les esprits, même au Canada, pour ne parler pas ici des autres pays. A notre louange et peut-être aussi à notre désavantage, nous gardons de notre formation et de notre atavisme, une prédilection pour les études théoriques, pour les questions de principes et de droit, pour les joûtes dialectiques.

Cette tournure d’esprit peut paraître un singulière manie aux gens pratiques, qui ont la ressource d’un souple opportunisme pour trancher toutes les difficultés, mais elle reste un honneur et aussi une nécessité à ceux qui persistent à croire que l’intelligence, éclairée par des principes vrais, reste toujours la directrice de la conduite des hommes et des nations. Le souci de la vérité avant tout n’est pas seulement le plus noble des soucis, il est la plus nécessaire et la plus utile des préoccupations, même dans l’ordre des choses pratiques.

Lorsque, au début de la guerre, une discussion s’est élevée chez nous sur nos obligations dans cette crise mondiale, dont les conséquences n’étaient pas alors suffisamment aperçues ni même entrevues, beaucoup de gens dits “pratiques”, se demandaient: à quoi bon ces discussions et même ces divisions sur des principes et des théories? On voit mieux, aujourd’hui, hélas! que les principes théoriques sont nécessairement générateurs de conclusions très pratiques, chez toutes les nations. Les Allemands ont leurs principes monstrueux, générateurs de monstruosité; les défaitistes et pacifistes ont leurs principes d’égoïste laisser-faire; les héros de la défense ont aussi leur principe: il vaut mieux mourir pour sauver la patrie que de laisser tuer la patrie en se sauvant.

* * *

Qu’on le veuille ou non, la lutte des principes théoriques s’est continuée, non seulement à côté de la lutte des armes, mais intimement mêlée avec elle. Chez nous, en particulier, écoutez les discussions du peuple comme celles des revues et des journaux: toujours, mêlées aux passions sans doute, subordonnées même aux intérêts, vous retrouvez la lutte et le choc des idées. Ecoutez le volontaire qui s’offre pour la défense du pays, écoutez le réfractaire qui se désintéresse de la lutte et critique ceux qu’il refuse d’aider: l’un a des principes, des théories qui éclairent et sti-

mulent son courage, l’autre en a aussi, derrière lesquels il dissimule son abstention.

D’ailleurs, écoutez les paroles du Pape prêchant la paix dans la justice et la charité, prêtez l’oreille aux discours des chefs des nations, lisez les livres, revues, brochures, si nombreux, que l’on a écrits sur la guerre et sur la paix: tous se ramènent à l’exposé de doctrines vraies ou fausses; doctrines bienfaisantes et pacifiantes, dans la proportion où elles sont vraies, doctrines funestes et dévastatrices, dans la proportion où elles sont fausses.

Or parmi les écrits que le souci de la vérité, base d’une paix juste et durable, ont inspirés, il est une série d’articles tout à fait remarquables, qui ont déjà été signalés par M. Thomas Chapais aux lecteurs de la *Revue Canadienne*, et qu’il faut davantage faire connaître à tous les lecteurs qui ne refusent pas obstinément de regarder la vérité. Cette série d’articles qui couvre III pages des *Etudes*, est celle dont le titre est indiqué en tête de ce travail. L’auteur est un docte professeur jésuite, écrivant sous la surveillance et avec le consentement de ses supérieurs; la revue où son beau travail a été publié, de février à mai 1918, est la grande revue des jésuites français. Ces observations préliminaires ne sont pas nécessaires, sans doute, à la plupart de nos lecteurs, mais elles seront utiles à quelques-uns.

Obligé de résumer en deux ou trois articles le large exposé de principes des *Etudes*, l’auteur du présent travail s’interdira tout développement qui s’en écarterait tant soit peu, et laissera au lecteur intelligent de faire lui-même les applications de ces principes aux hommes et aux idées de chez nous.

* * *

Après avoir averti ses lecteurs qu’il s’inspirera surtout de Suarez et de Victoria, l’un jésuite et l’autre dominicain, le P. Chossat observe que l’on pourrait aussi trouver dans les recueils officiels des conciles et des collections canoniques, la législation de l’Eglise fixant le *droit chrétien* de la guerre, et il ajoute:

“La cause des Alliés et leurs intérêts n’auraient rien à risquer, rien à perdre, de cet appel aux sentiments et au verdict des hommes d’Eglise d’autrefois: la conception de la guerre et les procédés de guerre des Empires centraux ont été, durant des siècles, combattus, condam-